



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle du conseil au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, le lundi 7 août 2023 à 16 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et monsieur les conseillers, Michel Larivière et Jocelyn Cossette tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Madame Johanne Ringuette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est aussi présente.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2023-08-01

À CES CAUSES, il est proposé monsieur Michel Larivière
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 16 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

2023-08-02

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Signature de la lettre d'intention de « Partenariat-Relance de la centrale hydro-électrique de Saint-Narcisse »
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Signature de la lettre d'intention de « Partenariat-Relance de la centrale hydro-électrique de Saint-Narcisse »

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse a comme projet de relancer la centrale hydro-électrique de Saint-Narcisse, propriété d'Hydro-Québec, qui est en dormance depuis 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse a eu des discussions avec certains membres de l'organisation d'Hydro-Québec sur un projet de relance de la centrale de Saint-Narcisse et que ceux-ci sont dans l'attente des propositions de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse et la MRC des Chenaux ont identifié des partenaires potentiel pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape de ce projet consiste en la création d'une société en commandite pour le développement des opérations du projet.

2023-08-03

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :



QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse a pris connaissance de la lettre d'intention de partenariat et autorise monsieur Guy Veillette, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse ladite lettre d'intention.

Adoptée à l'unanimité.

3. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de greffière-trésorière adjointe, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Johanne Ringuette,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

4. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2023-08-04

Il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **16 h 35**

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé
Monsieur Guy Veillette
Maire

/ Original signé /
Johanne Ringuette
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée